DOSSIER DE CANDIDATURE

MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER DÛMENT REMPLI
à l'attention du Pôle événements uniquement par mail à : **trophees.diversite-rse@lsa.fr**
Date limite de dépôt des dossiers : 26 juillet 2019
(**www.lsa.fr** rubrique Evénements / Trophées)

INFORMATIONS SOCIETE

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Site web :

Prénom : **Nom :**

Tél. : **E-mail :**

IDENTITE ET COORDONNEES DU CANDIDAT (ou de la personne que vous parrainez)

Prénom : **Nom :**

Fonction :

Téléphone : **Email :**

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des évènements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

☐ **OUI** ☐ **NON**

AUTORISATION

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos… y compris du parrain et de tout prestataire intervenu) attachés aux produits/services/réalisations présenté(e)s ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments sur le site internet LSA, lors de la soirée La conso s'engage, dans la publication print et web LSA, ainsi que dans tout autre média (y compris de tiers) quel qu'en soit le support susceptible de traiter des trophées et soirée la conso s'engage, notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

c) déclare avoir obtenu l'autorisation de la personne présentée au Trophée Héros du Quotidien pour le dépôt de sa candidature au concours, la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre et de photographies la représentant,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,
☐ en déposant sa candidature, reconnait avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

CATEGORIE(S) DANS LA(LES)QUELLE(S) VOUS CANDIDATEZ

☐ Parité Femme - Homme

☐ Diversité (Intégration professionnelle des personnes handicapées, intergénérationnelle, sociale)

☐ Développement de la responsabilité environnementale

☐ Achats responsables

☐ Responsabilité sociétale des marques

☐ Collaboration associative

☐ Héros du quotidien

☐ Engagement RSE – PME

La candidature aux 16 Trophées LSA La Conso S'engage est réservée aux personnes morales ayant inscrit au moins un de leurs collaborateurs au diner de gala payant (valeur unitaire 195 € HT) sur le site https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-la-conso-s-engage-2019-p-10240. La soirée de gala se déroulera le 19 septembre à 19h.

Les Trophées Partenaires Produit RSE et Spot Initiative, soumis au vote des participants à la soirée de gala, sont réservés aux partenaires sponsors :

- **exposant un produit lors de la soirée**
- **ayant diffusé un spot initiative (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) lors de la soirée**

DESCIPTION DU PROJET OU DE LA DEMARCHE

- **Nom de la société :**

- **Nom du projet ou de la démarche :**

- **Descriptif succinct du projet ou de la démarche (100 caractères maximum espaces compris) –** *pour la catégorie collaboration mettre un descriptif de l'association et du partenariat*

- **CONTEXTE DU PROJET OU DE LA DÉMARCHE**

1. Problématique(s)

2. Motivations de l'entreprise et objectifs recherchés

3. Date de lancement (merci de préciser s'il s'agit d'une opération ponctuelle ou pérenne)

4. Population(s) ciblée(s)

POUR LA CATEGORIE HEROS DU QUOTIDIEN UNIQUEMENT

PRESENTEZ LE HEROS A TRAVERS UNE COURTE BIOGRAPHIE - Nous vous suggérons d'y faire figurer **les éléments clés du parcours professionnel** (diplômes et distinctions, responsabilités exercées, mandats et autres missions, réseaux d'appartenance) et de mettre en avant **les principales réalisations et résultats obtenus**

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE PRESENTER CE HEROS ?

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DU HEROS ?

STRATEGIE ET MISE EN ŒUVRE

1. **Description détaillée et principales étapes**

2. **Ressources humaines engagées (en interne et/ou appui de services externes)**

3. **Budget (avec si possible la répartition par poste)**

REALISATION

■ FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS, ORIGINALITÉ DU PROJET ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

■ RÉSULTATS (quantitatifs, qualitatifs et outils de mesure)

■ EN QUOI LE PROJET MERITE D'ETRE RETENU

EN COMPLEMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE *(facultatif)*

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de **joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre démarche/projet : dossier de presse, photos, dispositifs de communication, charte…**

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA La conso s'engage sont organisés par :
La société Groupe Industrie Services Info (GISI)
Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352 euros – R.C.S Nanterre 442 233 417
Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92 160 Antony – France
Concours organisé du 15 mars au 05 juillet 2019.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le magazine LSA édité par la société Groupe Industrie Services Info a choisi de récompenser pour cette 6ème édition des Trophées LSA de la Diversité et de la RSE renommés en 2019 « les Trophées LSA La conso s'engage », les meilleures initiatives mises en place sur le territoire français afin de promouvoir la diversité et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) des professionnels de la consommation.

Cet évènement s'adresse aux personnes morales ayant un établissement en France, Distributeurs et Industriels, grands groupes et PME ainsi qu'aux sociétés de services du secteur de la grande consommation.

La candidature aux Trophées LSA La Conso S'engage est réservée aux personnes morales ayant inscrit au moins un de leurs collaborateurs au diner de gala payant (valeur unitaire 195 € HT) sur le site https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-la-conso-s-engage-2019-p-10240

Les Trophées Partenaires Produit RSE et Spot Initiatives, soumis au vote des participants à la soirée de gala, sont réservés aux partenaires sponsors :

- **exposant un produit lors de la soirée**
- **ayant diffusé un spot initiative (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) lors de la soirée**

ARTICLE 3 – DESCRIPTIONS DES TROPHEES

3.1 Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, **l'Organisateur décernera 16 Trophées précisés dans les 8 catégories suivantes :**

2 lauréats seront désignés dans chacune des 8 catégories ouvertes à candidatures, l'un parmi les dossiers « Distributeurs », l'autre parmi les dossiers « Industriels de la grande consommation ».

- **Parité Femme - Homme**

  Cette catégorie récompense la démarche ou le projet le plus innovant en faveur de la parité femme – homme : actions de sensibilisation et de reconnaissance du travail des femmes, promotions internes, politique de rémunération, accès des femmes aux postes à responsabilité et au comité de Direction…

- **Diversité (Intégration professionnelle des personnes handicapées, intergénérationnelle, sociale)**

  Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet mis en place dans et hors de l'entreprise pour sensibiliser les salariés, les managers voire le grand public sur les différentes formes de

handicap et faciliter le recrutement et l'intégration de salariés en situation de handicap (dispositifs de communication, formation des managers, accueil et condition de travail des personnes en situation de handicap…).
Le projet ou démarche le plus audacieux en matière de promotion de la diversité générationnelle au sein de l'entreprise (programmes de formation au management intergénérationnel, organisation de démarches de transfert des compétences détenues par les collaborateurs expérimentés vers de plus jeunes collaborateurs, mise en place de programmes de « reverse mentoring »…).
La meilleure démarche ou le meilleur projet d'entreprise visant à favoriser la collaboration entre des salariés de culture et d'origine différentes (dispositifs de communication pour aider les salariés à mieux identifier les préjugés et les stéréotypes, faciliter la compréhension, l'intégration et la gestion des différences ; mise en place d'outils et de procédures permettant de garantir l'égalité des chances en termes d'accès à l'emploi, formation et évolution professionnelle ; formation des managers à la lutte contre les idées reçues notamment dans le cadre du recrutement…)

- **Développement de la responsabilité environnementale**
  Cette catégorie récompense la démarche ou le projet le plus innovant favorable à un meilleur respect de l'environnement et du développement durable (mise en place d'un système de management, dispositifs de communication, campagnes de sensibilisation, programme de réduction et/ ou de recyclage des déchets, éco-conception des déchets, réduction des émissions de CO_2, réduction de la dépendance aux énergies et aux matières premières non renouvelables, efficacité énergétique, projets d'énergies renouvelables…)

- **Achats responsables**

  Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet d'achats responsables, en termes de produits et/ou services, en termes de protection de l'environnement et de conditions de fabrication et de travail socialement respectueuses.

- **Responsabilité sociétale des marques**

  Cette catégorie récompense une marque (distributeurs ou industriels) qui intègre dans son positionnement marketing et/ou sa communication auprès des consommateurs un engagement environnemental, social ou sociétal distinctif, source de création de valeur pour la marque et pour la société - (approvisionnement durable ou pour la biodiversité, packagings issus du recyclage, contribution au bien-être durable de ses consommateurs, éducation des consommateurs à une consommation plus responsable, etc…)

- **Collaboration associative**
  Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet en matière de RSE ou diversité réalisé dans le cadre d'un partenariat industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une avec une association.

- **Héros du quotidien**
  Cette catégorie récompense un homme ou une femme qui a une implication forte dans un projet ou une démarché valorisant la RSE ou la diversité au sein de son entreprise ou des collaborateurs/partenaires de l'entreprise : « Un porteur de projet engagé »

- **Engagement RSE - PME**

  Cette catégorie récompense le meilleur engagement d'une PME (moins de 250 salariés), industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une démarche de RSE qui peut s'articuler autour d'une des problématiques suivantes : Parité Femme - Homme ; Intégration professionnelle des personnes handicapées ; Intergénérationnel ; Management de la diversité sociale ; Développement de la responsabilité environnementale ; Achats responsables ; Implication sociétale.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, le jury décernera **quatre (4) Trophées spéciaux :**

a) Le coup de cœur du jury

Parmi les candidats des Trophées LSA La conso s'engage, le jury décernera un prix spécial toutes catégories confondues parmi les dossiers présentés
Aucun dossier ne peut être déposé dans cette catégorie.

b) Personnalité de l'année

Parmi une sélection du comité rédactionnel LSA hors dossiers de candidatures reçus, le jury décernera un prix spécial visant à récompenser une personne au parcours exceptionnel, ayant fortement contribué par son engagement et ses actions, à l'avancée des problématiques diversité et RSE dans les entreprises, et notamment dans le secteur du commerce et de la consommation.
Aucun dossier ne peut être déposé dans cette catégorie.

c) 2 Trophées Partenaires soumis au vote des participants à la soirée de gala et réservés aux partenaires sponsors

- **Produit RSE**
  Récompense le produit ayant reçu le plus de vote des participants parmi les produits présentés par les partenaires sponsors lors du cocktail.

- **Spot initiatives**
  Récompense le spot initiative (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) ayant reçu le plus de vote des participants parmi les spots initiatives diffusés pendant la soirée

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées La conso s'engage, les candidats doivent impérativement :

4.1 a) pour l'un des 16 Trophées ouverts à candidatures (3.1 ci-dessus), avoir inscrit au moins un de leurs collaborateurs au diner de gala payant (valeur unitaire 195 € HT) sur le site https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-la-conso-s-engage-2019-p-10240

b) pour les Trophées Partenaires Produit RSE et Spot Initiatives soumis au vote des participants à la soirée de gala, être un partenaire sponsor présentant un produit lors du cocktail ou ayant diffusé sont un spot initiative (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) lors de la soirée de gala.

c) Avoir mis en place sur le territoire Français, un projet ou une démarche promouvant la diversité et la RSE dans une ou plusieurs catégories définies ci-dessus. La période de mise en œuvre ou de déroulement de la démarche doit être comprise entre le 1er juillet 2018 et le 5 septembre 2019.
Le candidat devra être en mesure de justifier les dates de réalisation / mise en œuvre de ses démarches ou projets.

4.2 Compléter le DOSSIER DE CANDIDATURE TELECHARGEABLE sur www.lsa.fr rubrique Evénements/Trophées et **le renvoyer au plus tard le 26 juillet 2019 par email uniquement** à **trophees.diversite-rse@lsa.fr**

Le candidat peut concourir dans plusieurs catégories. Il doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories dans lesquelles il souhaite déposer sa candidature.

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.

Afin de permettre au jury de mieux apprécier votre candidature il est conseillé de joindre les compléments suivants : dossier de presse, photos, dispositifs de communication, charte …, le tout étant **à imprimer en 3 exemplaires et à envoyer** à l'adresse suivante: Groupe Industrie Services Info – « Trophées LSA La conso s'engage », Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle, 92 160 Antony. Standard : 01 77 92 92 92 - **trophees.diversite-rse@lsa.fr**

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 a) Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : dessins, photos, vidéos, droits d'auteurs, brevet, marque…, y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée) lors de la Remise des Prix, dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA LA CONSO S'ENGAGE 2019 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

b) Les candidats déclarent avoir obtenu l'autorisation de la personne présentée au Trophée Héros du Quotidien pour le dépôt de sa candidature au concours, la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre et de photographies la représentant.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours ou au droit à l'image et à la vie privée des personnes physiques dont la candidature est proposée.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

6.1 - L'ensemble des dossiers complets et reçus dans les délais sera examiné par un comité composé de membres de la rédaction du magazine LSA. Le comité effectuera une pré-sélection des dossiers qui seront présentés au jury. Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants : originalité de la démarche, caractère innovant des actions mises en place, résultats qualitatifs et quantitatifs.

6.2 - Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les Directeurs Généraux, Directeurs Ressources Humaines, Directeurs Communication du secteur de la consommation ainsi que des spécialistes de la diversité en entreprise et de la RSE.

Le Jury se réunira en septembre afin d'examiner la pré-sélection du comité et de désigner les lauréats dans les 8 catégories de Trophées ouverts à candidatures ainsi que pour les trophées Coup de cœur du Jury et Personnalité de l'année

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les candidats seront départagés par un vote à bulletin secret. Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de Remise des Prix le 19 septembre 2019.
Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.
Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix. Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

6.3 Trophées Partenaires – Vote des participants
Peuvent voter pour ces 2 Trophées les participants à la soirée, à l'exclusion des collaborateurs des partenaires sponsors présentant un produit ou un spot initiative, du personnel de l'Organisateur et de ses prestataires.
A seul vote par personne.
Le vote se déroulera de 19h à 22h30 via un outil de vote en ligne. Les lauréats seront les produits et spots initiatives ayant reçus le plus grands nombre de vote durant la soirée. Les résultats seront annoncés à la fin de la soirée.

ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO "TROPHÉES LSA LA CONSO S'ENGAGE"

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées LSA La conso s'engage » 2019 dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la Remise des Prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les Trophées seront annoncés et remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 19 septembre 2019.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales, des propositions en vue de participer à des évènements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leurs envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com.
La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/.

ARTICLE 10 - REGLEMENT - LITIGES

10.1 Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet [https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-la-conso-s-engage-2019-p-10240].

10.2 Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

ARTICLE 11 - DIVERS

11.1 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

11.2 L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

11.3 Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants et des personnes présentées ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

11.4 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

11.5 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Antony le 21 mars 2019